

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 11 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 11 Décembre 2019 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, Mme BEDU, M.
SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,
Mmes COLIN, GUET, CARRIAU, BONNARD, MM. LECLOU, PATRIGEON,
BOUQUET, RAISONNIER, Mme PEYRIDIEU, M. ROLLION, Mme
CALMETTES, M. GABORET, M. LOUIS, Mme FARNAULT
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme FEVRIER pouvoir à M. BOUQUET
M. LAVIER pouvoir à M. ROLLION
Mme DEDENON pouvoir à Mme PEYRIDIEU
Mme SIMON pouvoir à Mme COLIN

Absents : M. MARCHETTI - Mme BLONDEL

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/11/2019

Est approuvé à l'Unanimité

II BUDGET / FINANCES

1°) Taux 2020 des taxes directes locales

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire, pour 2020, les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation :	20,50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	30,34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	73,72 %

2°) Budget Primitif 2020 de la Ville

Monsieur HAGHEBAERT, Adjoint aux Finances, présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2020 qui :

- s'équilibre globalement, en dépenses et en recettes, à la somme de 23.276.500 € (3.726.500 € pour la section d'investissement et 19.550.000 € pour la section de fonctionnement),
- ne comprend la souscription d'aucun emprunt,
- programme d'importants investissements sur fonds propres pour environ 3,60 millions d'euros, avec notamment des travaux neufs et de réfection de voirie, de défense incendie et d'éclairage public, et l'inscription d'enveloppes budgétaires pour les opérations suivantes : la réhabilitation de la Mairie et de la Maison Mory, la réhabilitation du site du Clos-Vinot élémentaire et la construction d'un accueil périscolaire, la réhabilitation du Petit Chesnoy à la Pailletterie, ainsi que divers travaux dans les bâtiments sportifs, scolaires et culturels.

Après examen, le Budget Primitif 2020 de la Ville est adopté à l'Unanimité (31 Voix Pour).

3°) Ouvertures et virements de crédits sur l'exercice 2019

Les ouvertures et virements de crédits à effectuer sur les comptes de dépenses et recettes du Budget de la Ville 2019, tant en section d'Investissement qu'en section de Fonctionnement, sont approuvés à l'Unanimité.

4°) Autorisation de dépenses sur le compte 6232

Suite à la demande de la Trésorerie, il est décidé d'autoriser le Maire à engager certaines catégories de dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Ville.

(Adopté à l'Unanimité)

III SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

1°) Associations sportives

Il est décidé d'attribuer pour 2020 les subventions aux associations sportives suivantes :
 J3 Sports Amilly : 252.500 € ; ACLAM : 300 € ; Association sportive Schuman : 300 € ;
 Echiquier du Gâtinais : 2.200 € ; Ecurie du Gâtinais : 300 € ; Fare Börön : 500 € ; Passion
 Danse : 300 € ; Sport plus : 500 € et Association sportive du Chesnoy : 500 €.

Une enveloppe de 18.000 € est votée au titre des contrats d'objectifs 2020. Des conventions seront conclues avec différentes associations sportives et le montant attribué à chacune sera fixé ultérieurement en fonction des objectifs atteints.

Ces subventions ainsi que les contrats d'objectifs 2020 sont approuvés par 31 Voix Pour, hormis pour les associations pour lesquelles des élus membres ou adhérents n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- J3 Sports Amilly :	25	6 (MM. PECHER, SZEWCZYK, LECLOU, PATRIGEON, BOUQUET titulaire d'un pouvoir)
- Association sportive Schuman	30	1 (M. LECLOU)

2°) Associations non sportives

1°) associations secteurs culturel et jumelages :

APEEMA (Association des parents d'élèves de l'école de musique) : 600 € ; Chorale
 Musique au Loing : 200 € ; Peintures et Créativités : 200 € ;

2°) associations secteur éducation :

Foyer Socio Educatif du Collège Robert Schuman : 1.100 € ; Collège Robert Schuman –
 Séjour éducatif : 1.000 € ; Foyer Socio Educatif de l'EREA Simone Veil : 500 € ; Rallye
 Mathématiques du Centre (sous réserve de participation de classes du collège) : 100 € ;
 USEP Ecole de Viroy : 350 € ; C'Vinoland : 400 €.

3°) associations secteur social et affaires générales :

Les Bouchons de l'espoir AMILLY 45 : 100 € ; Le Partage : 100 € ; Alcool Dépendance Danger : 200 € ; Mouvement Vie Libre : 200 € ; Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : 2.600 € ; Femmes Solidaires : 50 € ; Agir pour la Palestine : 100 € ; Les Papillons Blancs – ADAPEI 45 : 400 € ; Secours populaire français : 350 € ; UFC Que choisir : 100 € ; UNICEF : 500 € ; Association Locale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ALPEJ) : 500 € ; Les Bibliothèques sonores de l'association des donneurs de voix : 100 € ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) : 50 € ; Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Loiret (PEP 45) : 100 € ; Club des Personnes Agées : 1.500 € ; Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA) : 1.500 € ; Association RE'BELLES (aide aux personnes atteintes de cancer) : 100 € ;

Amicale des Anciens Combattants de Montargis : 140 € ; Le Souvenir Français (Comité de Montargis) : 150 € ; Anciens marins et marins anciens combattants de Montargis (AAMAC) : 70 € ; Association Algérie Tunisie Maroc (CATM) : 330 € ; Association Nationale des Cheminots anciens combattants (ANCAC) : 70 € ; Association Républicaine des Anciens Combattants du Montargois (ARAC) : 70 € ; Fédération Nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA) : 200 € ; Société d'entraide membres de la Légion d'honneur (SEMLH) : 70 € ; Union Nationale des Combattants (UNC) : 50 € ; Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et de la déportation juive (CERCIL) : 200 € ; Association des Familles et Amis des Anciens du Maquis de Lorris : 100 € ; France Alzheimer Loiret : 80 € ;

Comité Départemental de la Prévention Routière : 80 € ; Club des Retraités et Agents SNCF Région de Montargis : 100 € ; Comité du Personnel de la Ville d'Amilly (C du +) : 16.000 € ; Photo Club Amilly : 1.616 € ; Radio Club Amillois : 100 € ; Association du Gros Moulin : 1.500 € ; Scrap'évolution : 50 € ; Association Florale et Horticole du Gâtinais : 100 € ; Association Gâtinais Nature Les Corbeaux : 300 € ; Club Avicole du Gâtinais : 100 € ; EGIDE (protection des animaux) : 100 € ; Association pour la sauvegarde et l'animation du Moulin Bardin (ASAMBA) : 650 €.

L'attribution de ces subventions est approuvée par 31 Voix Pour, hormis celles pour lesquelles des élus membres ou adhérents des associations n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- Association des parents d'élèves et élèves de l'école de musique d'Amilly :	30	1 (Mme FEVRIER)
-ADAPEI 45	30	1 (Mme GUET)
-Association LE PARTAGE	29	2 (Mme PEYRIDIEU titulaire d'un pouvoir)

IV AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement, la longueur totale de la voirie classée dans le domaine public communal est arrêtée à 75,882 km au 31/12/2019
(Adopté à l'Unanimité)

V COMMERCE DE DETAIL : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2020

Un avis favorable est donné pour les dérogations au repos dominical des commerces de détail d'Amilly pour l'année 2020 et par branches d'activités (sous réserve de l'avis conforme du Conseil communautaire de l'AME)

(Adopté par 30 Voix Pour et 1 Voix Contre : M. LOUIS)

VI EDUCATION / ENFANCE

1°) Un avenant au protocole d'accord sera conclu entre la Ville et les Centres Musicaux Ruraux, pour l'enseignement musical dans les écoles élémentaires, portant révision du tarif à compter du 1^{er} Janvier et fixant le montant total de la cotisation 2020 à 35.389,39 €

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer à la coopérative scolaire de l'Ecole du Clos-Vinot une subvention d'un montant total de 8.490 € pour 3 projets de classes de découverte :

- départ de 3 classes de CE2 à BUTHIERS pour un projet autour des sciences du 09 au 11 mars 2020,
- projet pour 2 classes de CP et 1 classe CP/CE1 autour du cirque, sans nuitée au sein de l'école, du 16 au 22 mars 2020,
- projet, pour 1 classe de CM1 et des élèves de la classe de l'IME, de réalisation d'une fresque et de visite du musée de la Fabuloserie, du musée Girodet et du Centre d'art des Tanneries.

(Adopté à l'Unanimité)

VII CULTURE / CENTRE D'ART DES TANNERIES

1°) Dans le cadre du « Projet Artistique et Culturel de Territoire » 2020 de la Région, est approuvée la conclusion d'une convention-cadre avec le Théâtre du Masque d'Or fixant les conditions du partenariat avec la Ville relatif à la pièce « Ubu Roi » d'Alfred Jarry dont les représentations auront lieu en juin et juillet 2020. Une subvention communale sera versée au Théâtre à hauteur de 30% maximum de l'aide effective attribuée par la Région à la Ville.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Est approuvée la passation d'un avenant, à la convention de collaboration conclue entre la Ville d'Amilly et l'Agglomération Montargoise pour l'utilisation des locaux, des installations, l'échange de matériel et la mutualisation de la billetterie, dont l'objet est de rajouter des dispositions relatives aux échanges de moyens et de services avec le Centre d'Art des Tanneries.

(Adopté à l'Unanimité)

VIII SPORTS

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public, pour la mise à disposition et la gestion d'un distributeur automatique de confiseries, pâtisseries sèches et boissons fraîches dans le hall de la piscine municipale, est fixé à 16,10 € par semaine d'activité pour l'année 2020.

(Adopté à l'Unanimité)

IX COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Objet : Organisation du week-end « Places à Noël » avec la soirée du samedi 14 décembre et le marché du dimanche 15 décembre 2019 – Conclusion de contrats avec les prestataires suivants :

24/07/2019 - Le producteur « SMARTFR » pour les animations déambulatoires du théâtre Iguane les 14 et 15 décembre (4.325,50 € TTC)

06/03/2019 – Carrousel des P'tits anges pour la location du manège « Carrousel des P'tits Anges » les 14 et 15 décembre (2.340 € TTC)

07/03/2019 – Oceaevents pour la location d'un petit train pour enfants les 14 et 15 décembre (1.428 € TTC)

09/10/2019 – L'association « Le Maquette Club de Nemours et sa région » pour le défraiement lié à l'exposition et aux spectacles de magie des 14 et 15 décembre (500 € TTC)

27/10/2019 – L'association « Chimère et Mélusine » pour la prestation de 3 séances contées le 14 décembre (120 € TTC)

29/10/2019 – « ACB Jeux » pour la location d'une dizaine de jeux en bois (240 € TTC)

14/11/2019 – Les Ecuries des couleurs pour les baptêmes de poneys le 15 décembre (160 € TTC)

14/11/2019 – La société « ASC Sécurité » pour le gardiennage du site (2.811,04 € TTC)

06/12/2019 – La société « Force 3, Jacques Grévin » pour la sonorisation de l'évènement (1.704 € TTC)

ALIENATION DE BIENS MOBILIERS

Décision du 14/11/2019 :

Aliénation de biens mobiliers par le biais du site de vente aux enchères « Webenchères » pour un prix de vente total de 7.015 € (mobilier, matériel, véhicules...).

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 20/11/2019 : Projet artistique et culturel de territoire « P.A.C.T. » : demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire pour 2020 (montant attendu de la subvention : 34.000 €).

Décision du 22/11/2019 : Réhabilitation de la Mairie protocolaire (Maison Mory) : demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3).

Décision du 27/11/2019 : Centre d'art contemporain des Tanneries : demande de subvention auprès de Q-International Fund Fall 2019 (Quadriennale de Rome), à hauteur de 12.000 €, pour l'exposition collective « Chambre double » de la saison 5 (2020-2021)

**Affiché le 16 Décembre 2019
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY